

**FICHER RESSOURCE
DANS LE CADRE DE LA RENCONTRE PROPOSEE
PAR LES RESEAUX DE SALLES**



2, square des fusillés - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 21 05 19 - contact@acrira.org
www.acrira.org



24 rue Emile Decorps - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 42 78 9 - forum@grac.asso.fr
www.grac.asso.fr

**« Le fonctionnement, le rôle politique
et les perspectives des cinémas de proximité »**

LUNDI 8 AVRIL

**Cinéma L'Horloge
à Meximieux**

Sommaire

- CNC - Soutien automatique à l'exploitation p. 2
- CNC - Aide sélective à la petite et moyenne exploitation p. 3
- CNC - Classement Art et Essai p. 4
- Récapitulatif des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en direction des salles de cinéma :
 - Appel à projet médiations du cinéma p. 5
 - Création/rénovation des salles de cinéma et équipement spécifique pour le handicap sensoriel p.6
- DRAC p. 7 et 8
- Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et cinématographique (CDACi) p. 9 et 10
- Liens utiles : FNCF, ADRC, SCARE, Géographie du CNC p. 11 à 14

SOUTIEN AUTOMATIQUE A L'EXPLOITATION

The screenshot shows the CNC website interface. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher une œuvre, un thème, une aide ...' and a magnifying glass icon. Below the search bar is a navigation menu with links: CINÉMA, SÉRIES & TV, JEU VIDÉO, CRÉATION NUMÉRIQUE, and À PROPOS DU CNC. The main content area has a sidebar on the left with links: Descriptif, Contacts, and Articles liés. The main title is 'Soutien automatique à l'exploitation'. Below the title, there is a paragraph explaining the automatic support system. To the right of the paragraph is a share icon. Below the paragraph, there are several metadata fields: Secteur: Cinéma, Phase d'intervention: Exploitation, Type de soutien: , Type d'aide: Aide automatique, and Demandeur: Exploitant. At the bottom, there is a teal box titled 'TÉLÉCHARGEMENT' containing a list of downloadable documents with download icons and file sizes.

centre national du cinéma et de l'image animée

Rechercher une œuvre, un thème, une aide ...

CINÉMA SÉRIES & TV JEU VIDÉO CRÉATION NUMÉRIQUE À PROPOS DU CNC

Accueil > Professionnels > Aides et financements > Cinéma > Exploitation > Soutien automatique à l'exploitation

Soutien automatique à l'exploitation

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Les sommes inscrites sur ce compte permettent au propriétaire du fonds de commerce de l'établissement ou à son exploitant de se faire rembourser des travaux et investissements effectués pour l'exploitation cinématographique.

Secteur : Cinéma
Phase d'intervention : Exploitation
Type de soutien :
Type d'aide : Aide automatique
Demandeur : Exploitant

TÉLÉCHARGEMENT

- Notice de présentation du compte de soutien automatique à l'exploitation (PDF - 145ko)
- Dossier de demande – Soutien automatique à l'exploitation (RTF - 12ko)
- devis des travaux à exécuter (RTF - 39ko)
- factures et mémoires des travaux exécutés (RTF - 36ko)
- délégation de la gestion du compte de soutien à l'exploitation (RTF - 18ko)
- déclaration règlement (fournisseur) (RTF - 38ko)

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Les sommes inscrites sur ce compte permettent au propriétaire du fonds de commerce de l'établissement ou à son exploitant de se faire rembourser des travaux et investissements effectués pour l'exploitation cinématographique.

Source : www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/soutien-automatique-a-l-exploitation_191540

CNC - Direction du cinéma - Service de l'exploitation

Tél. : 01 44 34 38 44

Sophie LELEU Gestionnaire - Tél. 0144343696 - Sophie.Leleu@cnc.fr

AIDE SELECTIVE A LA PETITE ET MOYENNE EXPLOITATION

Les aides sélectives à la petite et moyenne exploitation ont pour objectif de favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié d'entreprises proposant une offre cinématographique diversifiée et de qualité.

Ces subventions d'investissement sont octroyées en cas d'insuffisance du soutien financier automatique à des exploitants privés, publics ou associations pour des projets de création ou de modernisation d'établissements de spectacles cinématographiques relevant de la petite et moyenne exploitation.

Les « établissements de spectacles cinématographiques relevant de la petite et moyenne exploitation » sont ceux exploités par des personnes qui ont réalisé, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'aide, moins de 1 % des entrées sur le territoire national seules ou dans le cadre d'une communauté d'intérêts économiques.

The screenshot shows the CNC website interface. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher une œuvre, un thème, une aide...' and a magnifying glass icon. To the right of the search bar are links for 'Contact' and 'English'. Below the search bar is a navigation menu with tabs for 'CINÉMA', 'SÉRIES & TV', 'JEU VIDÉO', 'CRÉATION NUMÉRIQUE', 'À PROPOS DU CNC', and 'PROFESSIONNELS'. The 'PROFESSIONNELS' tab is currently selected. Below the navigation menu is a breadcrumb trail: 'Accueil > Professionnels > Aides et financements > Cinéma > Exploitation > Aide sélective à la petite et moyenne exploitation'. The main content area has a title 'Aide sélective à la petite et moyenne exploitation' and a sub-header 'Descriptif'. Below the title, there is a list of links: 'Indicateurs relatifs au coût des travaux', 'Prochaines Commissions', 'Composition de la commission', 'Résultats des commissions', 'Contacts', and 'Articles liés'. The main text describes the purpose of the selective aids: 'Les aides sélectives à la petite et moyenne exploitation ont pour objectif de favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié d'entreprises proposant une offre cinématographique diversifiée et de qualité.' Below this text, there is a section for 'Secteur : Cinéma', 'Phase d'intervention : Exploitation', 'Type de soutien : Création et modernisation de salles', 'Type d'aide : Aide sélective', and 'Demandeur : Exploitant, Propriétaire de salles'. At the bottom, there is a 'TÉLÉCHARGEMENT' section with four download links: 'notice de présentation Aide sélective à la petite et moyenne exploitation (PDF • 319 ko)', 'dossier de demande d'aide - salle fixe (PDF • 189 ko)', 'dossier de demande d'aide - circuit itinérant - (PDF • 188 ko)', and 'compte de résultats prévisionnels (à joindre au dossier) (XLS • 101 ko)'.

Source : www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation 191556

CNC - Direction du cinéma - Service de l'exploitation

Joséphine GRASSET Chargée de mission Tél 0144343559 Josephine.Grasset@cnc.fr

Hakima HADDOUTI Chargée de mission Tél 0144343478 Hakima.Haddouti@cnc.fr

CLASSEMENT ART ET ESSAI

Le classement art et essai a pour objectif de soutenir les salles de cinéma qui exposent une proportion conséquente de films recommandés art et essai et qui soutiennent ces films souvent difficiles par une politique d'animation adaptée.

Une réforme du classement des salles est intervenue en 2002. Elle a été conduite en associant la FNCF, le SCARE (Syndicat des cinémas d'art, de répertoire et d'essai), l'AFCAE, le GNCR.

The screenshot shows the CNC website interface. At the top, there is a search bar with the placeholder text 'Rechercher une œuvre, un thème, une aide ...'. Below the search bar, a navigation menu includes 'CINÉMA', 'SÉRIES & TV', 'JEU VIDÉO', 'CRÉATION NUMÉRIQUE', and 'À PROPOS DU CNC'. A breadcrumb trail reads: 'Accueil > Professionnels > Aides et financements > Cinéma > Exploitation > Classement art et essai'.

The main content area is titled 'Classement art et essai'. On the left, a sidebar contains links: 'Descriptif', 'Prochaines Commissions', 'Composition de la commission', 'Contacts', and 'Articles liés'. The 'Descriptif' section contains the following text: 'Le classement art et essai a pour objectif de soutenir les salles de cinéma qui exposent une proportion conséquente de films recommandés art et essai et qui soutiennent ces films souvent difficiles par une politique d'animation adaptée. Une réforme du classement des salles est intervenue en 2002. Elle a été conduite en associant la FNCF, le SCARE (Syndicat des cinémas d'art, de répertoire et d'essai), l'AFCAE, le GNCR.'

Below the text, there are four metadata fields: 'Secteur : Cinéma', 'Phase d'intervention : Exploitation', 'Type de soutien :', and 'Demandeur : Exploitant'.

A teal-colored box titled 'TÉLÉCHARGEMENT' contains four download links, each with a circular icon and a plus sign: 'Notice Réforme du classement art et essai (PDF - 249ko)', 'Notice art et essai (PDF - 613ko)', 'Manuel utilisateur pour la création d'une demande de classement art et essai (PDF - 1351ko)', and 'Liste des établissements classés art et essai en 2016 après la commission nationale (PDF - 1130ko)'.

Source : www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/classement-art-et-essai 191276

Direction du cinéma - Service de l'exploitation

Dorothee DUVAL Chargé(e) de mission Tél. 0144343862 Dorothee.Duval@cnc.fr

Sandrine ROTTIER Assistante/gestionnaire Tél. 0144343865 sandrine.rottier@cnc.fr

LES AIDES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN DIRECTION DES SALLES DE CINEMA



www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm

APPEL A PROJET MEDIATIONS DU CINEMA

La Région et le CNC* ont décidé d'aider les salles de proximité à se développer en contribuant au financement de projets de médiation. Dans ce cadre, la Région et le CNC pourront prendre en charge des dépenses relatives à l'emploi de médiateurs culturels et aux frais d'animation engagés.

Bénéficiaires

Toutes entités titulaires d'une carte d'exploitant de la région Auvergne-Rhône-Alpes, (Collectivités, associations, sociétés privées d'exploitation inscrites en Auvergne-Rhône-Alpes au Registre du Commerce et des sociétés) classées art et essai.

Source <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/139/289-appel-a-projet-mediations-du-cinema-culture-patrimoine.htm>

Région Auvergne Rhône-Alpes - Direction de la Culture et du Patrimoine - mediationscinema@auvergnerhonealpes.fr - Lionel CHALAYE : 04 26 73 43 46

CREATION/RENOVATION DES SALLES DE CINEMA et EQUIPEMENT SPECIFIQUE POUR LE HANDICAP SENSORIEL

Aide

L'objectif de cette aide est de participer aux travaux de création, de rénovation et/ou d'équipement de matériels adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Création, réhabilitation, rénovation des salles de cinéma : Les associations, les villes, les exploitants de cinémas indépendants en Auvergne-Rhône-Alpes qui bénéficient pour le même projet d'une aide sélective du CNC. Dans le cas où le CNC refuserait l'attribution de cette aide sélective, la Région a la possibilité d'intervenir. Néanmoins le demandeur doit obligatoirement déposer une demande auprès du CNC afin que la Région examine les conditions d'éligibilité de la demande à une aide régionale.

Equipement de matériel spécifique pour l'accueil de personnes handicapées physiques et/ou sensorielles : Les associations, les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale, les exploitants de cinéma indépendants situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Montant /Accompagnement proposé**

Les projets pouvant bénéficier de l'aide régionale concernent les travaux :

- de rénovation ou modernisation ou rééquipement. L'aide régionale est au maximum de 50 % du montant des dépenses subventionnables plafonnées à 50 000 €.
- de construction ou réhabilitation de salles de cinéma. L'aide régionale est au maximum de 50 % du montant des dépenses subventionnables plafonnées à 150 000 €.
- d'équipements en matériel permettant l'accueil de personnes handicapées physiques et/ou sensorielles dans les salles de cinéma indépendant. L'aide régionale est au maximum de 50 % du montant des dépenses subventionnables plafonnées à 10000 €.

- **Modalités**

Les demandes déposées auprès du CNC et auprès de la Région doivent notamment exposer le projet social et culturel de l'exploitant. Elles doivent également présenter les conditions économiques de développement de l'activité, au regard du territoire sur lequel le projet se développe.

Source : www.auvergnerhonealpes.fr/aide/62/289-creation-renovation-des-salles-de-cinema-et-equipement-specifique-pour-le-handicap-sensoriel-culture-patrimoine.htm

Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction de la culture et du patrimoine - Service des industries culturelles - Votre interlocutrice : **Marie HARQUEVAUX**
marie.harquevaux@auvergnerhonealpes.fr - Tél. : 04 26 73 53 95

* Dans le cadre des conventions triennales de développement cinématographique et audiovisuel Etat-CNC-Régions, les régions se sont engagées dans une procédure de coopération avec l'Etat et le CNC.

Ainsi le CNC contribue aux fonds régionaux d'aide à hauteur d'1 euro pour 2 euros engagés par les Régions.

 Un site du ministère de la Culture Nous suivre

 Accueil Ministère | Régions | **Drac Auvergne - Rhône-Alpes**

Drac Auvergne - Rhône-Alpes

ACTUALITÉS

LA DRAC

ACTION CULTURELLE ET TERRITORIALE

ARCHITECTURE ET PATRIMOINES

CRÉATION - MÉDIAS INDUSTRIES CULTURELLES

Accueil Drac Auvergne - Rhône-Alpes | Création - média - industries culturelles | **Cinéma, audiovisuel et multimédia**



Cinéma, audiovisuel et multimédia

Dans le cadre de la Convention de coopération cinématographique et audiovisuelle conclue entre l'Etat (DRAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Conseil régional et le Conseil départemental de la Haute-Savoie, le service cinéma, audiovisuel et multimédia a pour missions essentielles

Dans le cadre de la Convention de coopération cinématographique et audiovisuelle conclue entre l'Etat (DRAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Conseil régional et le Conseil départemental de la Haute-Savoie, le service cinéma, audiovisuel et multimédia a pour missions essentielles

Création : Participation aux comités de lecture du fonds d'aide régional à la création cinématographique et audiovisuelle ; Participation au comité de lecture du fonds d'aide départemental à la création audiovisuelle ; Soutien à la formation de nouveaux auteurs : école de la Poudrière, Cinédoc formation, pôle documentaire de Lussas, la Cinéfabrique.

Education à l'image (en collaboration avec les conseillers du Pôle action culturelle et territoriale) : Mise en place, suivi, soutien et évaluation des dispositifs nationaux d'éducation à l'image en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que d'autres actions d'éducation à l'image intégrées à la politique de développement de l'éducation artistique et culturelle, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, les exploitants de salles de cinéma, les artistes et techniciens professionnels, les médiateurs, etc.

Exploitation : Instruction des demandes d'autorisations de création ou d'extension des salles de cinéma déposées auprès des Commissions départementales

d'aménagement cinématographique (CDAC) ; Instruction des demandes de création et d'extension de réseaux de cinéma itinérants ; Constitution d'avis motivés sur les aides sélectives du CNC à la création et à la modernisation des salles en zone insuffisamment équipée ; Participation à un aménagement cohérent du territoire en matière de lieux de diffusion cinématographique de proximité ; Observation permanente du parc de salles ; Organisation des réunions régionales pour le classement des salles Art et essai ; Soutien au pluralisme de la diffusion cinématographique, par le suivi et l'aide apportés aux associations régionales Art et Essai (le GRAC, l'ACRIRA, les Ecrans, Plein Champ), à certains festivals et manifestations travaillant activement dans le domaine de la découverte des formes de cinématographie non dominantes et de l'élargissement des publics.

Diffusion : Instruction des demandes d'autorisation de séances de projection cinématographique en plein-air ; Suivi et soutien des manifestations, rencontres et festivals qui participent au pluralisme de la création et de la diffusion ; Information sur la réglementation du secteur non commercial, veille sur les activités de ce secteur.

ARTS NUMERIQUES

La création artistique numérique est une forme d'expression artistique fortement émergente en région Auvergne-Rhône-Alpes. La DRAC soutient directement le secteur de la création artistique numérique à travers : Participation à l'instruction des dossiers de demandes d'aides auprès du dispositif national d'aide pour la création artistique multimédia (DICREAM) ou de tout autre dispositif régional comme le Fonds de soutien à la création artistique numérique intitulé fonds [SCAN]) ; Soutien aux structures oeuvrant dans le domaine de l'appropriation par le public des pratiques numériques.

Source : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Creation-media-industries-culturelles/Cinema-audiovisuel-et-multimedia>

Contact

Yves LE PANNERER - Conseiller pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia – Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes
Tél : 04 72 00 44 61 - yves.le-pannerer@culture.gouv.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) ET CINEMATOGRAPHIQUE (CDACI)

Les créations, extensions et réouvertures au public d'établissements de spectacles cinématographiques doivent répondre aux objectifs d'intérêt général suivants :

- la diversité de l'offre cinématographique,
- l'aménagement culturel du territoire,
- la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme.

En tenant compte de la nature spécifique des œuvres cinématographiques, elles doivent contribuer à la modernisation des établissements de spectacles cinématographiques et à la satisfaction des intérêts du spectateur tant en ce qui concerne la programmation d'une offre diversifiée, le maintien et la protection du pluralisme dans le secteur de l'exploitation cinématographique que la qualité des services offerts.

L'autorisation administrative est attribuée ou refusée par une commission départementale d'aménagement cinématographique. Cette commission est présidée par le Préfet de département (qui ne vote pas) et composée de 8 membres, 5 élus et 3 personnalités qualifiées.

Sont soumis à autorisation les projets ayant pour objet :

- 1/ La création d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et de plus de 300 places et résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant ;
- 2/ L'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et ayant déjà atteint le seuil de 300 places ou devant le dépasser par la réalisation du projet, à l'exception des extensions représentant moins de 30 % des places existantes et s'effectuant plus de cinq ans après la mise en exploitation ou la dernière extension ;
- 3/ L'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et ayant déjà atteint le seuil de 1 500 places ou devant le dépasser par la réalisation du projet ;
- 3bis/ L'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant déjà huit salles au moins ou devant dépasser ce seuil par la réalisation du projet ;
- 4/ La réouverture au public, sur le même emplacement, d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et plus de 300 places et dont les locaux ont cessé d'être exploités pendant deux années consécutives.

Membres élus :

- le maire de la commune d'implantation du projet,
- le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation ou, à défaut, le conseiller général du canton d'implantation,
- le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation,
- le président du conseil général ou son représentant,
- le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale auquel adhère la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, un adjoint au maire de la commune d'implantation.

Personnalités qualifiées :

- une personnalité qualifiée en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques, désignée sur proposition du CNC sur la base d'une liste établie de personnalités qualifiées établie par le CNC,
- une personnalité qualifiée en matière de développement durable, désignée sur une liste établie par les services de la préfecture,
- une personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire, désignée sur une liste établie par les services de la préfecture.

L'instruction de dossiers est réalisée par les DRAC en CDACi et par les services du CNC (Mission de la Diffusion) devant la CNACi.

LA CDACi (et sur recours la CNACi) se prononce au regard des objectifs d'intérêt général vus précédemment sur les deux critères suivants :

1/ L'effet potentiel sur la diversité cinématographique offerte aux spectateurs dans la zone d'influence cinématographique concernée, évalué au moyen des indicateurs suivants :

- a/ Le projet de programmation envisagé et, le cas échéant, le respect des engagements de programmation éventuellement souscrits ;
- b/ La nature et la diversité culturelle de l'offre cinématographique proposée dans la zone concernée, compte tenu de la fréquentation cinématographique ;
- c/ La situation de l'accès des oeuvres cinématographiques aux salles et des salles aux oeuvres cinématographiques pour les établissements de spectacles cinématographiques existants ;

2/ L'effet du projet sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme, évalué au moyen des indicateurs suivants :

- a/ L'implantation géographique des établissements de spectacles cinématographiques dans la zone d'influence cinématographique et la qualité de leurs équipements ;
- b/ La préservation d'une animation culturelle et le respect de l'équilibre des agglomérations ;
- c/ La qualité environnementale appréciée en tenant compte des différents modes de transports publics, de la qualité de la desserte routière, des parcs de stationnement ;
- d/ L'insertion du projet dans son environnement ;
- e/ La localisation du projet, notamment au regard des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme.

En savoir plus :

https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/commission-nationale-damenagement-cinematographique_190782

https://www.cnc.fr/professionnels/code-du-cinema-et-de-limage-animee-et-reglement-general-des-aides-financieres-du-centre-national-du-cinema-et-de-limage-animee-rga_124252

LIENS UTILES

[LA BROCHURE LES SALLES DE CINEMA EN FRANCE PAR LA FNCF](#)



La Fédération Promotion Social Information Professionnelle Le Congrès

Information Professionnelle

Toutes les Circulaires

Grands dossiers

- Vigipirate
- Accessibilité
- Cinéma numérique
- Les Salles de cinéma en France
- Lutte contre le piratage
- Prix des places
- Les métiers de l'exploitation

Fiches pratiques

Le Baromètre de la FNCF

Les Salles de cinéma en France



Les Salles de Cinéma en France est une présentation du parc de salles français principalement conçu à destination des interlocuteurs des salles de cinémas, institutionnels ou non. Il a été distribué à tous les participants lors de l'édition 2017 du Congrès de la FNCF et a été adressé à l'ensemble des parlementaires, conseils régionaux et maires de France. Il présente de manière la plus didactique le parc de salles français, ses spécificités, sa place sur le territoire, son public, son économie et les politiques territoriales et culturelles qui font des cinémas en France un exemple de réussite.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour télécharger la version numérique de cette brochure que vous pouvez communiquer à l'ensemble de vos interlocuteurs.

[Téléchargez la brochure Les Salles de cinéma en France](#)

www.fncf.org/online/pid43/le-livre-blanc-des-salles-obscures.html

Étude Publié le 07/03/2019

Créer ou transformer un cinéma sortie de la 3ème édition imminente

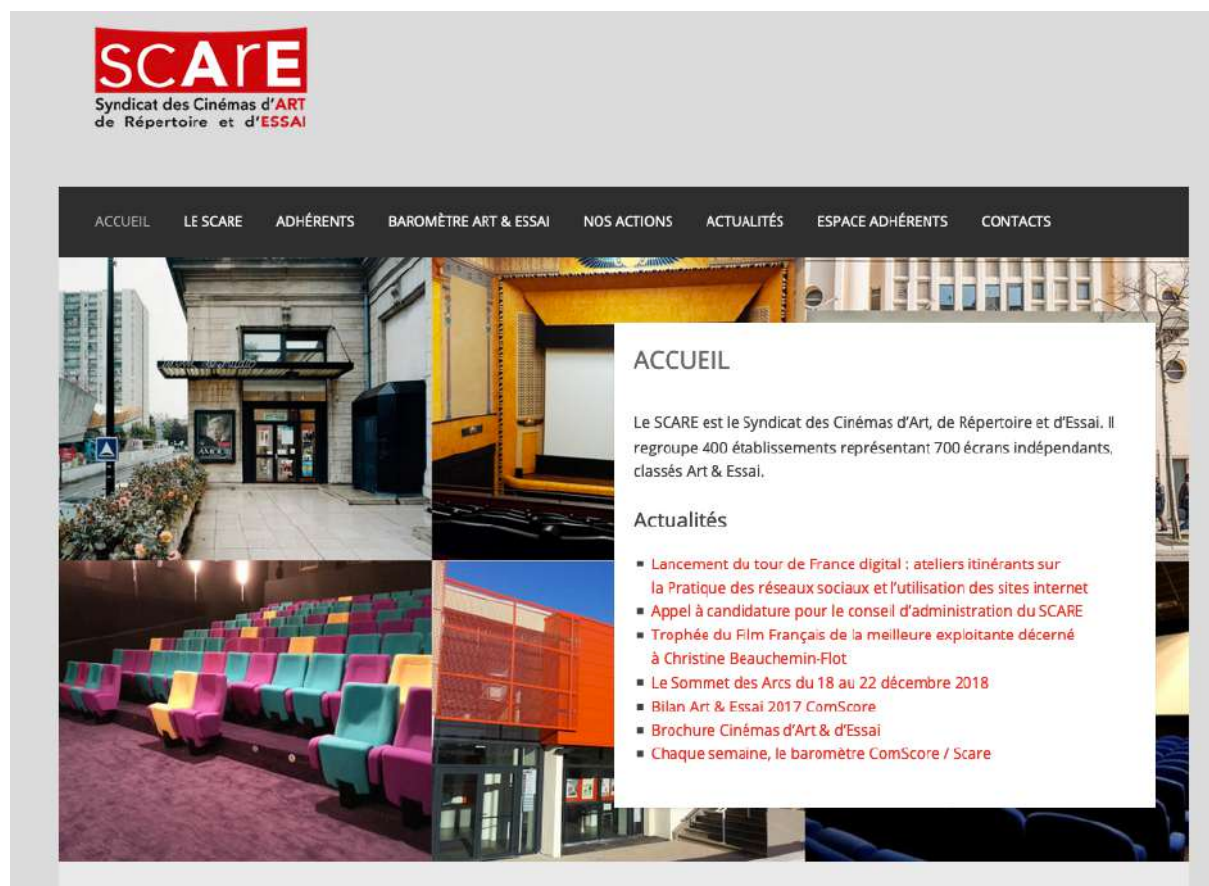


<https://adrc-asso.org/actualites/creer-ou-transformer-un-cinema>

BROCHURE « CINEMAS D'ART & D'ESSAI » DU SCARE

<http://scare.fr/>

□ [Brochure Cinémas d'Art & d'Essai](#)



SCARE
Syndicat des Cinémas d'ART
de Répertoire et d'ESSAI

ACCUEIL LE SCARE ADHÉRENTS BAROMÈTRE ART & ESSAI NOS ACTIONS ACTUALITÉS ESPACE ADHÉRENTS CONTACTS

ACCUEIL

Le SCARE est le Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai. Il regroupe 400 établissements représentant 700 écrans indépendants, classés Art & Essai.

Actualités

- Lancement du tour de France digital : ateliers itinérants sur la Pratique des réseaux sociaux et l'utilisation des sites internet
- Appel à candidature pour le conseil d'administration du SCARE
- Trophée du Film Français de la meilleure exploitante décerné à Christine Beauchemin-Flot
- Le Sommet des Arcs du 18 au 22 décembre 2018
- Bilan Art & Essai 2017 ComScore
- Brochure Cinémas d'Art & d'Essai
- Chaque semaine, le baromètre ComScore / Scare

GEOGRAPHIE DU CINEMA 2017



Recherchi

Accueil > Cinéma > Etudes et rapports cinéma > Etudes prospectives cinéma > Géographie du cinéma 2017

Géographie du cinéma 2017



CINÉMA

Type de publication : [Etude prospective](#)

Année : 18/09/2018



Télécharger (PDF • 5118 Ko)

https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/geographie-du-cinema-2017_862789